

13 juin 2018

M. Luc Morin
Vancouver, C.-B.

Par courriel

lmorin3@icloud.com

Monsieur,

Suite à vos courriels du 23 et 30 mai, je me permets de partager avec vous quelques clarifications.

Parce que la politique D-400-18 Comité de partenaires demeure et à préséance sur le guide d'accompagnement, il était entendu par le Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone de la politique que le nouveau guide de fonctionnement du Comité de partenaires ne pourrait entrer en vigueur avant le 30 septembre 2018, date de la création d'un nouveau Comité de partenaires dans les écoles du CSF.

Parce que le Comité de partenaires se différencie par sa composition du "School Planning committee", comme identifié dans la Loi scolaire, il est de l'intention du Conseil d'administration de mettre l'emphasis sur la représentation en nombre égale de toutes les instances de partenaires qui souhaitent travailler à l'orientation des écoles du CSF. Cette volonté pourrait envisager la révision de la politique D-400-18 avant le 15 octobre 2018, début du mandat des nouveaux comités de partenaires et alors une consultation de la communauté dans son ensemble.

Je comprends que le nouveau guide aurait dû préciser la date de mise en œuvre et je m'assurerai que cette clarification soit partagée avec toutes les écoles. Je comprends également que l'empressement du bureau central à communiquer ce guide d'accompagnement a pu entraîner une certaine confusion. Le message du directeur général avait pour intention de corriger cette situation. Pour ces raisons, je tiens à vous remercier de votre vigilance.

Le Comité de partenaires est un acteur important dans la vie des écoles sous la juridiction du CSF. La participation de tous les acteurs dans un cadre de respect et de collaboration est un facteur primordial.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lapierre', is placed over a light grey rectangular background.

Marie-France Lapierre
Présidente

